



Bureau d'information
et de communication

Place du Château 6
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Situation du marché du travail dans le canton de Vaud

Nouveau recul du chômage en mai 2007

Le taux de chômage dans le canton de Vaud a poursuivi sa baisse pour atteindre 4.1% à fin mai 2007, soit une diminution de 0.2 point par rapport au mois précédent. Ce taux s'élevait encore, en mai 2006, à 4.8%. La baisse du chômage continue de toucher une grande majorité de professions, plus particulièrement celles liées à une forte activité saisonnière.

Le nombre de chômeurs inscrits (1) passe sous la barre des 14'000 personnes et se fixe à 13'546, soit 751 personnes de moins qu'en avril 2007 (-5.3%). L'effectif des demandeurs d'emploi (2) suit la même évolution avec un recul 752 personnes pour s'établir à 19'031 (-3.8%). En comparaison annuelle, le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi a régressé respectivement de 2'263 (-14.3%) et 2'774 personnes (-12.7%).

Par rapport au mois précédent, les branches économiques « Matériaux, produits métalliques » (-13.2%), « Construction » (-12.3%), « Activités de nettoyage » (-9.7%) et « Hôtellerie-restauration » (-8.4%) affichent les plus importantes diminutions du nombre de chômeurs. A l'inverse, seul le secteur « Informatique » subit une hausse des effectifs (+2.0% de chômeurs).

L'embellie constatée en mai a profité en particulier aux étrangers ressortissants de l'UE 25, comptabilisant une baisse de leurs effectifs de chômeurs de 7.3%, aux hommes (-6.5%) et aux jeunes de 20 à 29 ans (-6.3%).

Tous les districts ont bénéficié de cette embellie. Ainsi, les plus forts reculs du taux de chômage ont été enregistrés dans les districts d'Aigle (-0.5 point), de l'Ouest lausannois (-0.4 point) et du Jura-Nord vaudois (-0.3 point).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 7 juin 2007

NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur www.vd.ch/emploi (rubrique Statistiques)

Renseignements: DEC, Thérèse de Meuron, adjointe du chef du Service de l'emploi, 021 316 61 03, therese.de-meuron@vd.ch

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et disponible de suite pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).